



Nova Scotia School Insurance Program

# Rapport annuel de 2025

LES PROGRÈS, AVANT LES PROFITS.

RAPPORT ANNUEL DE 2025  
NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

TABLE DES MATIÈRES

APERÇU DU SIP _____	3
Énoncé de mission _____	4
L'avantage réciproque _____	4
CONSEIL D'ADMINISTRATION _____	5-7
RAPPORTS _____	8-9
Message de la présidente du conseil d'administration et du directeur général	8
SOUSCRIPTEURS _____	10
DIRECTION DU SIP _____	11-12
ANNEXE _____	13

Annexe 1 – États financiers vérifiés et signés de 2025

# RAPPORT ANNUEL DE 2025

## NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

### APERÇU DU SIP

Le Nova Scotia School Insurance Program (SIP) consiste en une bourse d'assurances réciproques, agréée par le ou la surintendant·e des assurances de la Province de la Nouvelle-Écosse. Le nom officiel du SIP est le Nova Scotia School Insurance Exchange.

Le SIP est une organisation à but non lucratif détenue et gérée par les sept centres régionaux pour l'éducation de la Nouvelle-Écosse, le Conseil scolaire acadien provincial et le Nova Scotia Community College (NSCC). Il permet aux souscripteurs de maintenir efficacement des niveaux de risque appropriés et de transférer économiquement les risques non conservés au marché de l'assurance en tirant parti des économies d'échelle. L'un des principaux objectifs consiste à stabiliser les primes des souscripteurs chaque année et à équilibrer les fluctuations des cycles traditionnels des marchés dur et mou de l'assurance.

Le mandat du SIP est d'offrir des solutions d'assurance adaptées à l'éducation, des services d'administration et de règlement des demandes d'indemnisation ainsi que des services de gestion des risques aux centres régionaux pour l'éducation, au CSAP et au NSCC.

La portée des activités du SIP comprend :

- Enquêtes sur les demandes d'indemnisation, leur gestion et leur règlement
- Gestion des risques
- Prévention des sinistres
- Souscription d'assurance (polices de deuxième risque)
- Surveillance du marché de l'assurance
- Gestion des rapports d'incidents
- Inspections des écoles
- Assurance-accident des élèves
- Assurance-accident pour bénévoles
- Défense des intérêts des souscripteurs en ce qui concerne toutes les questions liées aux risques et aux demandes d'indemnisation

# RAPPORT ANNUEL DE 2025

## NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

### ÉNONCÉ DE MISSION

---

LE SIP EST UNE BOURSE D'ASSURANCES À BUT NON LUCRATIF QUI S'ENGAGE À OFFRIR DES SERVICES D'ASSURANCE DE QUALITÉ AUX CENTRES POUR L'ÉDUCATION DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, AU CONSEIL SCOLAIRE ACADIEN PROVINCIAL ET AU RÉSEAU DU NOVA SCOTIA COMMUNITY COLLEGE.

---

### L'avantage réciproque

---

- Accès direct à des conseils pour gérer les risques et à un service de gestion des demandes d'indemnisation
- Service personnalisé offert au secteur de l'éducation publique de la Nouvelle-Écosse
- Regroupement des profils de risque liés à l'éducation en Nouvelle-Écosse afin de tirer parti d'économies d'échelle, de maintenir efficacement des niveaux de risque appropriés et de transférer les risques non désirés au marché de l'assurance au meilleur coût
- Participation et gouvernance par le biais d'une représentation au sein du conseil d'administration

# RAPPORT ANNUEL DE 2025

## NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SIP

Un conseil d'administration composé de neuf membres est tenu d'effectuer la gouvernance du School Insurance Program. Nos souscripteurs désignent un·e représentant·e de chaque centre pour l'éducation, du CSAP et du NSCC.

Le conseil d'administration du SIP pour l'année 2024-2025 était composé des membres suivants :



Tiffany Joudrey, CPA, CA

Présidente du conseil

Directrice des finances



**South Shore**

Regional Centre for Education



Lewis MacDonald, ing., PMP

Vice-président du conseil

Directeur des opérations



**Cape Breton-Victoria**

Regional Centre for Education

NO IMAGE AVAILABLE

David Buckland

Membre du conseil

Gestionnaire, Santé et sécurité au travail



**Tri-County**

Regional Centre for Education

# RAPPORT ANNUEL DE 2025

NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SIP



Pat Murphy, B.Éd., M.Éd.

Membre du conseil

Directeur des programmes et des services aux élèves



**Annapolis Valley**  
Regional Centre for Education



Meaghen Powell, CPA

Membre du conseil

Directrice des finances



**Halifax**  
Regional Centre for Education



Renaud d'Entremont, CPA, CA

Membre du conseil

Coordonnateur des finances



**CSAP** Conseil scolaire acadien provincial

# RAPPORT ANNUEL DE 2025

NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025 DU SIP



Brian Fancy, CGF

Membre du conseil

Gestionnaire,  
Développement et  
renouvellement  
des  
immobilisations



Jessie Taggart, B.Sc.

Membre du conseil

Directrice  
des  
ressources  
humaines



Darrell Leblanc

Membre du conseil

Directeur  
des  
ressources  
humaines



# RAPPORT ANNUEL DE 2025

## NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE

### MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nous sommes ravis de présenter le rapport annuel de 2025 du SIP.

Depuis 1989, le SIP demeure résolu dans son engagement à offrir à ses souscripteurs des services professionnels de gestion des risques, d'administration des réclamations et d'assurance. Il a démontré cet engagement en relevant les nombreux défis de la dernière année.

À noter que, bien que la province n'ait pas été touchée par d'importants phénomènes météorologiques tels que des ouragans ou des vortex polaires au cours de la dernière année, la fréquence et la gravité des réclamations ont eu des répercussions négatives sur les résultats financiers.

Les membres du conseil d'administration et du personnel du SIP ont poursuivi les efforts nécessaires pour réduire ces impacts financiers, notamment en misant sur des processus de règlement des réclamations efficaces et économiques, ainsi qu'en cédant de manière appropriée les pertes assurées aux assureurs du programme d'assurance excédentaire. La solidité financière à long terme est également renforcée de façon proactive grâce à un programme et à une culture robustes de gestion des risques.

Conformément au soutien à long terme qu'il offre à ses souscripteurs, le SIP a lancé un exercice de planification stratégique à l'automne 2024. Des séances de mobilisation et de planification ont été menées, réunissant des représentant·e·s des souscripteurs ainsi que le conseil d'administration et le personnel du SIP. Il en a résulté un plan stratégique quinquennal pour 2025-2029, qui trace une feuille de route pour que notre organisation puisse appuyer les besoins en constante évolution des souscripteurs et y répondre dans le cadre de la prestation de l'éducation dans l'ensemble de la Nouvelle-Écosse.

Nous nous réjouissons de demeurer une source de stabilité et de soutien pour nos souscripteurs pour de nombreuses années à venir.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'T. Joudrey'.

Tiffany Joudrey CPA, CA



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bruce Macdonald'.

Bruce Macdonald, directeur général

# RAPPORT ANNUEL DE 2025

## NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE

Le conseil d'administration a mené à bien plusieurs activités au cours de l'année, notamment les suivantes :

- Une demande publique de propositions et la nomination d'un fournisseur de services d'audit (assurance).
- Une demande publique de propositions et la nomination d'un cabinet de services-conseils pour l'élaboration d'un plan stratégique quinquennal.
- Une opinion sans réserve a été émise par l'actuaire du SIP, JSCP, par rapport à la clôture de son exercice financier.
- Les états financiers (annuels) ont été vérifiés.
- Une opinion sans réserve a été émise par le vérificateur du SIP, KPMG, par rapport à la clôture de son exercice financier.
- Au 31 mars 2025, la valeur totale des demandes d'indemnisation non réglées s'élevait à 5 582 869 \$.
- Le passif des contrats d'assurance pour 2025 s'élevait à 20 457 000 \$, soit une augmentation de 4 897 253 \$ par rapport à 2024.
- Les réserves pour la stabilisation des taux à la clôture de l'exercice totalisaient 2 716 929 \$, soit 883 071 \$ de moins que la somme de 3 600 000 \$ recommandée par l'actuaire.
- Pour l'exercice financier 2024-2025, le conseil d'administration a augmenté les primes des souscripteurs afin de reconstituer les réserves pour la stabilisation des taux au niveau recommandé par l'actuaire. Malheureusement, le nombre de demandes d'indemnisation a entraîné une réserve pour la stabilisation des taux qui demeure inférieure au niveau recommandé par l'actuaire. Le conseil d'administration entreprendra des réflexions stratégiques afin de rétablir les réserves pour la stabilisation des taux au niveau recommandé.
- À l'automne 2024 et à l'hiver 2025, les membres du conseil d'administration et du personnel du SIP ont travaillé avec un consultant désigné pour élaborer un plan stratégique quinquennal pour 2025-2029. Les souscripteurs ont été mobilisés durant la phase de découverte du mandat de consultation.
- L'assemblée générale annuelle du SIP a eu lieu le 20 juin 2025.

Nous remercions nos souscripteurs pour leur soutien continu au programme réciproque et notre personnel pour leur dévouement indéfectible envers nos souscripteurs.

# Rapport annuel 2025

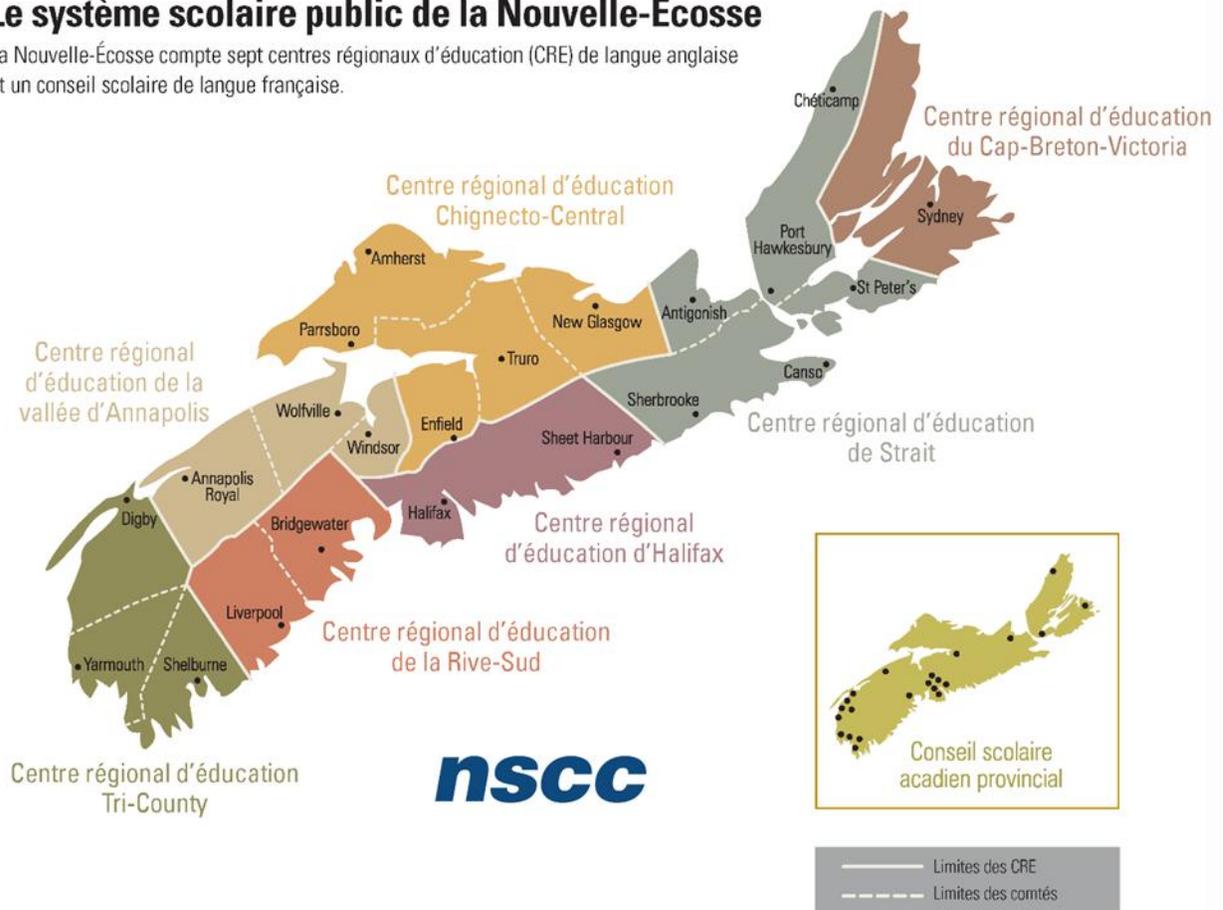
## NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

### SOUSCRIPTEURS

- o Centre régional pour l'éducation de la vallée de l'Annapolis
- o Centre régional pour l'éducation de Cap-Breton-Victoria
- o Centre régional pour l'éducation de Chignecto-Central
- o Conseil scolaire acadien provincial
- o Centre régional pour l'éducation d'Halifax
- o Nova Scotia Community College
- o Centre régional pour l'éducation de South Shore
- o Centre régional pour l'éducation de Strait
- o Centre régional pour l'éducation de Tri-County

### Le système scolaire public de la Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse compte sept centres régionaux d'éducation (CRE) de langue anglaise et un conseil scolaire de langue française.



# Rapport annuel 2025

## NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

### DIRECTION DU SIP

Le personnel est responsable de gérer le SIP. Les membres du personnel ci-après étaient en poste au cours de l'année 2024-2025.



**Bruce Macdonald, BBA, PAA**  
Directeur général

Bruce planifie, organise, gère et évalue les activités du SIP en fonction des objectifs établis par le conseil d'administration.



**Lee-Anne Dauphinee, CRM, PAA**  
Gestionnaire des risques

Lee-Anne offre aux souscripteurs des services de gestion des risques, de prévention des sinistres et de souscription d'assurance.



**Cindy Norrad, CPA, CGA, CRM**  
Contrôleuse

Cindy gère les finances du SIP, fait rapport au conseil d'administration et au ou à la surintendant·e des assurances, et s'occupe de la souscription.

# RAPPORT ANNUEL DE 2025

## NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE

### DIRECTION DU SIP

Le personnel est responsable de gérer le SIP. Les membres du personnel ci-après étaient en poste au cours de l'année 2024-2025.



**Angela Macinnis**

Cadre/Aide-comptable

Angela apporte un soutien au directeur général, travaille en étroite collaboration avec le conseil d'administration et fournit un soutien administratif au personnel.



**Rebekah Tingley, CRM, PAA**

Analyste en gestion des risques et en assurance

Rebekah apporte un soutien à la gestionnaire des risques, travaille en étroite collaboration avec les souscripteurs par rapport à des questions liées à la gestion des risques et à la collecte des données relatives aux risques.



**Meagan Spicer**

Administratrice des demandes d'indemnisation

Meagan gère les demandes d'indemnisation, l'assurance-accident des élèves, les demandes de certificats d'assurance et fournit un soutien administratif au personnel.



**Valencia Forrest**

Administratrice des demandes d'indemnisation

Valencia gère les demandes d'indemnisation, l'assurance-accident des élèves, les demandes de certificats d'assurance et fournit un soutien administratif au personnel.

**RAPPORT ANNUEL DE 2025**  
**NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM**

**ANNEXE 1**

**États financiers vérifiés et signés de 2025**

États financiers combinés du

**SCHOOL INSURANCE PROGRAM  
DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE**

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2025



**KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L.**  
Purdy's Wharf Tour 1  
1000-1959, rue Upper Water  
Halifax (NS) B3J 3N2  
Canada  
Téléphone 902 492 6000  
Télécopieur 902 429 1307

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux abonnés de School Insurance Program de la Nouvelle-Écosse

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés de School Insurance Program de la Nouvelle-Écosse (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état combinés de la situation financière au 31 mars 2025;
- l'état combinés du résultat net
- l'état combinés du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état combinés de la variations des réserves pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau combinés des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière combinée de l'entité au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière combinée et de ses flux de trésorerie combinés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG s.r.l. / s.r.l.*

Comptables professionnels agréés

Halifax, Canada

Le 20 juin 2025

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

État combiné de la situation financière

Solde au 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	Notes	Au 31 mars 2025	Au 31 mars 2024
<b>Actif</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		13 225 311 \$	8 561 242 \$
Placements	5	6 630 042	6 244 569
Autres débiteurs		47 949	66 284
Valeur recouvrable de l'assurance complémentaire	7	1 133 000	1 646 000
Primes payées d'avance		2 945 190	2 667 319
Autres actifs		287 271	221 248
Droit d'utilisation		285 343	325 158
Immobilisations corporelles		37 590	50 683
<b>Total de l'actif</b>		<b>24 591 696 \$</b>	<b>19 782 503 \$</b>
<b>Passif</b>			
Créditeurs et charges à payer		655 516 \$	789 764 \$
Obligation locative		331 442	370 841
Passif au titre des contrats d'assurance	7	20 457 000	15 559 747
<b>Total du passif</b>		<b>21 443 958</b>	<b>16 720 352</b>
<b>Réserves des souscripteurs</b>			
Réserves de stabilisation des tarifs	10	2 716 929	2 859 659
Cumul des autres éléments du résultat global		430 809	202 492
		3 147 738	3 062 151
<b>Total du passif et des réserves</b>		<b>24 591 696</b>	<b>19 782 503 \$</b>

Voir les notes complémentaires aux états financiers combinés.

Au nom du conseil d'administration :



administrateur



administrateur

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

État combiné du résultat net

Exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Produit des activités d'assurance	15 309 107 \$	14 338 787 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance (note 4)	(14 748 212)	(13 700 877)
Résultat des activités d'assurance	560 895	637 910
Produits financiers (note 5b))	567 670	381 053
Frais de gestion des placements	(35 592)	(21 225)
Charges financières d'assurance	(260 000)	(170 000)
Résultat financier d'assurance, net	272 078	189 828
Charges d'exploitation (note 12)	975 703	929 751
Perte nette	(142 730)\$	(102 013)\$

Voir les notes complémentaires aux états financiers combinés.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

État combiné du résultat global

Exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Perte nette	(142 730)\$	(102 013)\$
Autres éléments du résultat global :		
Profit non réalisé sur les placements	322 904	17 775
Ajustements de reclassement :		
(Profit) perte réalisé(e) sur la cession de placements	(45 248)	86 251
Amortissement des primes et des escomptes comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	(49 339)	(4 799)
Total des autres éléments du résultat global	228 317	99 227
Résultat global	85 587 \$	(2 786)\$

Voir les notes complémentaires aux états financiers combinés.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

État combiné de la variation des réserves

Exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	Réserves de stabilisation des tarifs	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Solde au 31 mars 2024	2 859 659 \$	202 492 \$	3 062 151 \$
Perte nette	(142 730)	–	(142 730)
Autres éléments du résultat global	–	228 317	228 317
Solde au 31 mars 2025	2 716 929 \$	430 809 \$	3 147 738 \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers combinés.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

État combiné des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
<b>Rentrées (sorties) de fonds</b>		
Exploitation :		
Perte nette	(142 730)\$	(102 013)\$
Éléments hors trésorerie :		
Dépréciation d'immobilisations corporelles	33 638	27 646
Dépréciation des baux	39 815	39 815
Charge de désactualisation des baux	13 109	14 411
Profit sur la vente d'immobilisations corporelles	(40)	(100)
Produits financiers	(567 670)	(381 053)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie (note 14)	53 192	(107 270)
Produit d'intérêts	383 429	280 125
Produit de dividende	29 859	120 434
Augmentation du passif au titre des contrats d'assurance	4 897 253	5 368 336
	<u>4 739 855</u>	<u>5 260 331</u>
Placements :		
Placements en instruments à taux fixe	(650 636)	(6 443 860)
Placements en titres de capitaux propres	(509 838)	(987 413)
Produit de la vente de placements en instruments à taux fixe	647 228	5 725 527
Produit de la vente de placements en titres de capitaux propres	510 473	1 371 405
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	40	100
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(20 545)	(48 034)
	<u>(23 278)</u>	<u>(382 275)</u>
Financement :		
Remboursement d'obligation locative	(39 399)	(31 920)
Versement d'intérêt	(13 109)	(14 411)
	<u>(52 508)</u>	<u>(46 331)</u>
Augmentation de la trésorerie	4 664 069	4 831 725
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	8 561 242	3 729 517
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>13 225 311 \$</u>	<u>8 561 242 \$</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers combinés.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés

Exercice clos le 31 mars 2025

---

Le School Insurance Program (SIP) de la Nouvelle-Écosse regroupe la Nova Scotia School Insurance Exchange (NSSIE) et son mandataire, la Nova Scotia School Insurance Program Association (NSSIPA). Le SIP vend de l'assurance de dommages aux sept centres régionaux de la Nouvelle-Écosse pour l'éducation, à un conseil scolaire provincial ainsi qu'au Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse (les « souscripteurs »).

La NSSIE, constituée en vertu d'un accord d'assurance de réciprocité daté du 1<sup>er</sup> décembre 2000, est autorisée par le surintendant des assurances (« NSSI ») à vendre de l'assurance de dommages en Nouvelle-Écosse, y compris de l'assurance responsabilité civile professionnelle, conformément à la partie XII de l'*Insurance Act* (Nouvelle-Écosse), R.S.N.S. 1989, ch. 231, et plus précisément l'article 321.1 de ladite loi.

Le siège social du SIP est situé au 238 A, avenue Brownlow, bureau 100, Park Place II, Dartmouth (Nouvelle-Écosse).

## 1. Base de préparation

### a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers combinés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) édictées par le Conseil des normes comptables internationales.

Le conseil d'administration en a autorisé la publication le 20 juin 2025.

### b) Base de regroupement

Les états financiers combinés reflètent l'ensemble de l'actif, du passif, des produits, des charges et des flux de trésorerie du SIP, qui englobe l'intégralité de la NSSIE et de la NSSIPA. Aucune autre entité liée ou associée n'exerce ses activités sous le nom usuel de SIP. Les comptes du SIP sont consolidés avec les comptes publics du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Les états financiers ont été préparés sur une base regroupée afin de tenir compte des dépenses engagées par la NSSIPA à titre de mandataire de la NSSIE. La NSSIPA est financée par les apports que lui fait la NSSIE. Tous les soldes et toutes les opérations interentités ont été éliminés.

### c) Base d'évaluation

Les états financiers combinés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des placements, qui sont évalués à leur juste valeur, et du passif-sinistres, qui est évalué par actualisation conformément aux pratiques actuarielles reconnues (ce qui, en l'absence de marché actif, constitue un indicateur raisonnable de la juste valeur).

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

---

## 1. Base de préparation (suite)

### d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers combinés sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du SIP.

### e) État combiné de la situation financière

Le SIP dresse son état combiné de la situation financière par ordre de liquidité. Les éléments d'actif et de passif qui sont censés être recouverts ou réglés plus de 12 mois après la date de clôture font l'objet des notes 5 et 7.

## 2. Principales méthodes comptables

### a) Primes

Les primes des souscripteurs sont acquises pendant la durée des polices pour des périodes ne dépassant pas un an. La durée des polices correspond à l'exercice de l'entité, à l'exception de certaines polices qui s'échelonnent du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> juillet. Les primes non acquises relatives aux polices dont la durée ne correspond pas à l'exercice de l'entité sont classées avec les primes reçues d'avance. Les primes reçues d'avance se composent des primes reçues au cours de l'exercice considéré et qui se rapportent à l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> avril de l'année suivante.

### b) Instruments financiers

#### i) Actifs financiers

##### Classification et évaluation des instruments financiers

Conformément à la norme IFRS 9, les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »), à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVBAERG ») ou au coût amorti en fonction de leurs caractéristiques et du but de leur acquisition.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, à moins que le SIP ne modifie son modèle économique de gestion des actifs financiers, auquel cas tous les actifs financiers touchés sont reclassés le premier jour de la première période de présentation de l'information financière suivant la modification du modèle économique.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### b) Instruments financiers (suite)

#### i) Actifs financiers (suite)

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas classé comme étant à la JVBRN :

- il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les modalités contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts.

Un actif financier est évalué à la JVBAERG s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas classé comme étant à la JVBRN :

- il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers;
- les modalités contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVBAERG ainsi que cela est décrit ci-dessus sont évalués à la JVBRN. De plus, lors de la comptabilisation initiale, le SIP peut irrévocablement classer comme étant à la JVBRN un actif financier qui, autrement, satisfait aux exigences d'évaluation au coût amorti ou à la JVBAERG si cela élimine ou permet de réduire sensiblement une non-concordance comptable qui se produirait autrement.

Le SIP classe les actifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers détenus à la JVAERG : obligations et actions;
- actifs financiers au coût amorti : trésorerie et équivalents de trésorerie, produits de placement à recevoir et créances.

#### ii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont évalués et classés dans l'une des deux catégories suivantes : le coût amorti, ou la JVBRN. Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle le SIP devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le SIP décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. Les passifs financiers non dérivés suivants du SIP sont évalués au coût amorti : les créanciers, et les charges à payer.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### b) Instruments financiers (suite)

#### iii) Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier lors de la comptabilisation initiale est définie comme étant la juste valeur de la contrepartie donnée. Après la comptabilisation initiale, les montants à la juste valeur représentent des estimations de la contrepartie qui seraient actuellement convenues entre parties bien informées et consentantes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Le prix pratiqué sur le marché ou un cours vendeur, selon le cas, sur un marché actif constitue la meilleure preuve de la juste valeur. Lorsque les cours ne sont pas disponibles, par exemple sur un marché illiquide ou inactif, le prix de clôture de la transaction la plus récente pour cet instrument fait l'objet d'ajustements appropriés, s'il y a lieu. Lorsque les cours actuels du marché ne sont pas disponibles, les cours d'instruments financiers ou de modèles d'évaluation similaires comportant des données observables fondées sur le marché sont utilisés pour estimer la juste valeur. Ces modèles d'évaluation peuvent utiliser plusieurs données de marché observables, y compris les taux d'intérêt, les taux de change, les niveaux indiciels, les écarts de crédit, les cours des actions, la solvabilité du crédit de la contrepartie et les niveaux correspondants de volatilité du marché. Un minimum de jugement est exigé de la part de la direction en ce qui concerne les justes valeurs calculées au moyen des cours actuels du marché, ou de données de marché observables dans le cas des modèles. L'estimation de la juste valeur est fondé sur les conditions du marché à un moment précis et peut ne pas refléter les justes valeurs futures.

Le SIP fait appel aux services de fournisseurs externes d'établissement des cours des titres pour obtenir la juste valeur estimative des titres de son portefeuille de placements.

#### iv) Dépréciation

Le SIP comptabilise les provisions pour pertes au titre des pertes de crédit attendues (« PCA ») dans les actifs financiers non classés à la JVBRN. Le SIP évalue les provisions pour pertes à un montant égal aux PCA à vie, sauf dans le cas des autres instruments financiers pour lesquels le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis leur comptabilisation initiale, le montant comptabilisé correspondant alors aux PCA sur 12 mois.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### b) Instruments financiers (suite)

#### iv) Dépréciation (suite)

Le SIP détermine à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers, autre que ceux évalués à la JVBAERG, a subi une dépréciation. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé être déprécié s'il existe une indication objective de détérioration résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimé de façon fiable.

Les preuves de dépréciation peuvent comprendre les indications selon lesquelles des débiteurs, ou un groupe de débiteurs, éprouvent des difficultés financières importantes ou sont en situation de défaut ou de retard de paiement d'intérêts ou de principal; cela inclut la probabilité qu'ils fassent faillite ou entreprennent une autre restructuration financière, et une date observable à laquelle il y a une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés, comme des variations d'arriérés au titre de conditions économiques qui sont corrélées aux défauts de paiement. Lorsqu'il existe des preuves de dépréciation, la valeur des instruments financiers est ramenée à la valeur de réalisation nette estimée par le biais du produit de placement dans l'état du résultat et du résultat global.

#### v) Produits de placement

Les produits de dividendes et d'intérêts sont inclus dans les produits financiers et sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils s'accumulent. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les distributions provenant de fiducies de revenu canadiennes sont constatées à titre de produits au moment de leur réception. Le produit de dividendes sur les placements en actions est comptabilisé à la date ex-dividende.

#### vi) Frais de placement généraux

Les frais de placement généraux sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés.

### c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie en caisse, des soldes de comptes bancaires et des placements temporaires très liquides qui sont facilement convertibles en liquidités et qui sont assujettis à un risque négligeable de variation de valeur.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### d) Garantie supplémentaire et autre couverture d'assurance de première ligne

Le SIP, au nom de ses souscripteurs, a obtenu une garantie supplémentaire ainsi qu'une autre couverture d'assurance de première ligne. Il n'a enregistré aucun montant relativement à ces autres couvertures, puisqu'il n'est pas assureur dans ces contrats.

### e) Sommes à recouvrer par récupération et subrogation

Dans certaines circonstances, le SIP acquiert le droit d'engager une poursuite contre des tiers pour des indemnités versées à des souscripteurs en vertu de contrats d'assurance, ou de procéder à la cession des biens endommagés. Il a constaté et déclaré toutes les sommes identifiables et mesurables qu'il s'attend à recouvrer, et celles-ci ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont payées ou confirmées par un avocat ou par les experts en sinistres du SIP.

### f) Traitement comptable des contrats d'assurance

#### i) Classification comptable des contrats d'assurance

Dans le cours normal de ses activités, le SIP établit des contrats d'assurance aux termes desquels il accepte d'assumer un risque d'assurance important auprès de ses souscripteurs. En règle générale, le SIP détermine si un contrat présente un risque d'assurance important en comparant les prestations payables après un événement assuré aux prestations payables si l'événement assuré ne s'est pas produit. Les contrats d'assurance peuvent aussi donner lieu à un transfert du risque financier. Le SIP émet à ses souscripteurs des contrats d'assurance qui comprennent des produits d'assurance de biens et de responsabilité civile. Ces produits assurent une protection des actifs du souscripteur et une indemnisation des autres parties qui subissent des dommages à la suite d'un accident du souscripteur.

#### ii) Séparation des composantes des contrats d'assurance

Le SIP évalue ses produits d'assurance pour déterminer s'ils contiennent des composantes distinctes qui doivent être comptabilisées en vertu d'une norme IFRS autre que la norme IFRS 17. À l'heure actuelle, le SIP n'émet pas de contrats d'assurance qui contiennent une ou plusieurs composantes qui s'inscriraient dans le champ d'application d'une autre norme (IFRS 9 ou 15) et qui nécessiteraient un dégroupement (séparation des composantes).

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### f) Traitement comptable des contrats d'assurance (suite)

#### iii) Niveaux de regroupement

La norme IFRS 17 exige d'une société qu'elle détermine le niveau de regroupement approprié aux fins de l'application de ses exigences. Le SIP utilisait déjà des niveaux de regroupement qui étaient supérieurs au niveau requis pour l'application de la norme IFRS 17. Le niveau de regroupement utilisé par le SIP est d'abord déterminé en divisant les polices souscrites en portefeuilles. Les portefeuilles se composent de groupes de contrats comportant des risques semblables qui sont gérés de concert. Les portefeuilles sont également divisés en trois catégories en fonction de la probabilité prévue au moment de l'établissement du contrat : les contrats déficitaires, les contrats sans risque important de devenir déficitaires, et les autres contrats. Aux fins du niveau de regroupement, aucun groupe ne peut comprendre des contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

La probabilité associée aux groupes de contrats est évaluée au moyen de modèles d'évaluation actuarielle qui tiennent compte des polices existantes et nouvelles. Le SIP suppose qu'aucun contrat du portefeuille n'est déficitaire au moment de sa comptabilisation initiale, à moins que les faits et les circonstances n'indiquent le contraire. Pour les contrats qui ne sont pas déficitaires, le SIP détermine, lors de la comptabilisation initiale, que les contrats ne présentent pas une possibilité importante de devenir déficitaires, en évaluant la probabilité que les faits et les circonstances applicables évoluent. Le SIP tient compte des faits et des circonstances pour déterminer si un groupe de contrats est déficitaire, en fonction des critères suivants :

- les renseignements sur les prix;
- les résultats de contrats similaires qu'il a comptabilisés;
- les facteurs environnementaux (p. ex., un changement au niveau des résultats sur le marché ou de la réglementation).

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### f) Traitement comptable des contrats d'assurance (suite)

#### iv) Constatation

Le SIP comptabilise les groupes de contrats d'assurance qu'il émet dès la première des éventualités suivantes :

- le début de la période de couverture du groupe de contrats;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police appartenant au groupe est exigible, ou à laquelle le premier paiement est reçu s'il n'y a pas de date d'échéance;
- pour un groupe de contrats déficitaires, si les faits et les circonstances indiquent que le groupe est déficitaire.

#### v) Périmètre des contrats

Le SIP tient compte dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance de tous les flux de trésorerie futurs à l'intérieur du périmètre de chaque contrat du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et d'obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière pendant laquelle le SIP peut obliger le titulaire à payer les primes, ou pendant laquelle le SIP a une obligation substantielle de fournir au titulaire les services énoncés dans son contrat d'assurance.

Un passif ou un actif lié aux primes attendues ou aux sinistres hors du périmètre du contrat d'assurance n'est pas comptabilisé. Ces montants se rapportent à des contrats d'assurance futurs.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### f) Traitement comptable des contrats d'assurance (suite)

#### vi) Évaluation – Méthode de répartition des primes

	Options liées aux IFRS	Approche adoptée
Admissibilité à la MRP	Sous réserve de certains critères, la MRP peut être adoptée comme approche simplifiée au titre du modèle général pour l'application de la norme IFRS 17.	Période de couverture pour tous les contrats d'assurance d'un an ou moins; la MRP s'applique donc automatiquement.
Flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance pour les contrats d'assurance émis	Lorsque la période de couverture de tous les contrats d'un groupe ne dépasse pas un an, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance peuvent être soit passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés, soit affectés, selon une méthode systématique et rationnelle, à des groupes de contrats d'assurance, et amortis sur la période de couverture du groupe connexe.	Pour tous les contrats, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance sont affectés à des groupes de contrats d'assurance connexes et sont amortis sur la période de couverture du groupe connexe.
Passif au titre de la couverture restante (PTCR), ajusté en fonction du risque financier et de la valeur temporelle de l'argent	Lorsqu'il n'y a pas de composant de financement important par rapport au PTCR, ou que le délai entre la prestation de chacune des parties des services et la date d'échéance de la prime connexe ne dépasse pas un an, l'entité n'est pas tenue d'effectuer un ajustement pour tenir compte de l'accumulation d'intérêts sur le PTCR.	Il n'y a pas de provision au titre de l'accumulation d'intérêts, car les primes sont reçues dans l'année suivant la période de couverture pour tous les contrats.
Charges et produits financiers en matière d'assurance	Il est possible de ventiler une partie de l'évolution du PTCR découlant des variations des taux d'actualisation et de la présenter dans les AERG.	Pour tous les contrats, la variation du PTCR découlant des variations des taux d'actualisation sera prise en compte dans le revenu.

#### vii) Contrats d'assurance – évaluation initiale

Le SIP applique la MRP à tous les contrats d'assurance qu'il émet, car la couverture offerte pour l'ensemble de ces contrats est d'un an ou moins.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### f) Traitement comptable des contrats d'assurance (suite)

#### vii) Contrats d'assurance – évaluation initiale (suite)

Dans le cas d'un groupe de contrats qui ne sont pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale, le SIP évalue le passif au titre de la couverture restante comme suit :

- les primes reçues, le cas échéant, lors de la comptabilisation initiale;
- moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance à cette date;
- tout autre actif ou passif comptabilisé antérieurement par rapport aux flux de trésorerie liés aux groupes de contrats que le SIP paie ou reçoit avant la comptabilisation du groupe de contrats d'assurance.

Lorsque les faits et les circonstances indiquent que les contrats sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale, le SIP procède à une analyse supplémentaire pour déterminer si une sortie nette est attendue par rapport au contrat. Ces contrats déficitaires sont regroupés séparément des autres contrats, et le SIP comptabilise une perte dans les résultats pour les sorties nettes, de sorte que la valeur comptable du passif du groupe est égale aux flux de trésorerie d'exécution. Un élément de perte est constaté par le SIP pour le passif au titre de la couverture restante de ce groupe déficitaire et représente les pertes comptabilisées.

#### viii) Contrats d'assurance – évaluation subséquente

Le SIP évalue la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante à la fin de chaque période de déclaration comme étant le passif au titre de la couverture restante au début de la période :

- plus les primes reçues au cours de la période;
- moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance;
- plus les montants relatifs à l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance comptabilisés à titre de charges au cours de la période de présentation de l'information financière pour le groupe;
- moins le montant comptabilisé à titre de produit des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### f) Traitement comptable des contrats d'assurance (suite)

#### viii) Contrats d'assurance – évaluation subséquente (suite)

Le SIP estime le passif au titre des sinistres survenus comme étant les flux de trésorerie de réalisation liés aux sinistres survenus. Les flux de trésorerie d'exécution intègrent avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif sur le montant, l'échéancier et l'incertitude de ces types de flux de trésorerie. Ils reflètent les estimations actuelles du point de vue du SIP et comprennent un ajustement explicite au titre du risque non financier (l'ajustement au titre du risque).

Lorsque, au cours de la période de couverture, les faits et les circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, le SIP impute une perte aux résultats au titre des sorties nettes, de sorte que la valeur comptable du passif du groupe est égale aux flux de trésorerie d'exécution. Un élément de perte est établi par le SIP pour le passif au titre de la couverture restante de ce groupe déficitaire et représente les pertes comptabilisées.

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

#### ix) Contrats d'assurance – modification et décomptabilisation

Le SIP décomptabilise des contrats d'assurance dans les situations suivantes :

- Les droits et obligations relatifs aux contrats pertinents sont éteints (c.-à-d. qu'ils sont annulés ou arrivent à expiration), ou
- le contrat est modifié de sorte que la modification donne lieu à un changement du modèle d'évaluation ou de la norme applicable pour évaluer une composante du contrat, que le périmètre du contrat est substantiellement modifié ou que le contrat modifié doit être inclus dans un groupe différent. Dans de tels cas, le SIP décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié à titre de nouveau contrat.

Lorsqu'une modification n'est pas traitée comme une décomptabilisation, le SIP comptabilise les montants payés ou reçus pour la modification dans le cadre du contrat à titre d'ajustement du passif pertinent aux fins de la couverture restante.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### f) Traitement comptable des contrats d'assurance (suite)

#### x) Présentation

Le SIP a présenté séparément, dans l'état de la situation financière, les valeurs comptables des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs, et des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs.

Le SIP ne ventile pas la variation de l'ajustement au titre du risque non financier en deux parties (financière et non financière) et englobe la totalité de la variation dans le résultat des activités d'assurance.

Le SIP présente séparément les produits ou les charges relatifs aux contrats d'assurance émis.

#### xi) Produit des activités d'assurance

Le SIP comptabilise les produits au fil du temps (méthode linéaire), à moins que le dégageant du risque diffère considérablement de l'écoulement linéaire du temps. Dans ce cas, la comptabilisation sera fondée sur l'échéancier prévu des charges afférentes aux activités d'assurance entreprises. À l'heure actuelle, le SIP souscrit toutes ses polices annuelles (ainsi que les avis de renouvellement des prix) avec le 1<sup>er</sup> juillet comme date d'entrée en vigueur, de sorte que les primes devraient être comptabilisées au fil du temps.

#### xii) Éléments de perte

Le SIP suppose qu'aucun contrat n'est déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, à moins que les faits et les circonstances n'indiquent le contraire. Lorsque ce n'est pas le cas et que, à tout moment au cours de la période de couverture, les faits et les circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, le SIP établit un élément de perte à titre d'excédent des flux de trésorerie de réalisation se rapportant à la couverture restante du groupe par rapport à la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante du groupe. Par conséquent, à la fin de la période de couverture du groupe de contrats, l'élément de perte sera nul.

#### xiii) Charges et produits financiers en matière d'assurance

Les charges et produits financiers en matière d'assurance comprennent la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance découlant de l'effet de la valeur temporelle de l'argent et des variations de la valeur temporelle de l'argent, ainsi que l'effet du risque financier et des variations du risque financier. Le SIP présente les charges et produits financiers en matière d'assurance dans les produits à chaque période.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### g) Impôt sur le revenu

En sa qualité de bourse d'assurance au sens de l'*Insurance Act* de la Nouvelle-Écosse, la NSSIE n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, par conséquent, aucune provision en ce sens n'a été constituée dans les présents états financiers combinés.

En sa qualité d'organisme sans but lucratif au sens de la *Societies Act* de la Nouvelle-Écosse, la NSSIPA n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, par conséquent, aucune provision en ce sens n'a été constituée dans les présents états financiers combinés.

### h) Dépréciation des actifs non financiers

Le SIP passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable estimée.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente prévus. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat dans la période au cours de laquelle elles sont déterminées.

### i) Conversion des devises

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du SIP. Les transactions en monnaie étrangère sont converties en monnaie canadienne au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les écarts de conversion sur les placements disponibles à la vente sont classés dans les autres variations de la valeur comptable du placement et sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs monétaires sont convertis aux taux de change courants.

## 3. Estimations et jugements importants

La préparation d'états financiers conformément aux normes IFRS exige de la direction qu'elle utilise son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des estimations.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

---

### 3. Estimations et jugements importants (suite)

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont revues régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions. Les informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement important sont présentées dans les notes qui suivent.

#### a) Jugements importants

Les notes suivantes contiennent de l'information sur les jugements portés aux fins de l'application des méthodes comptables qui ont les effets les plus importants sur les montants comptabilisés dans les états financiers :

Les notes suivantes contiennent des informations sur les jugements portés aux fins de l'application des méthodes comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers :

- i) Classification des actifs financiers : attribuer le modèle économique dans le cadre duquel les actifs sont détenus. Voir la note 2(b)(i).
- ii) Classification des contrats d'assurance : déterminer si le contrat comporte le transfert d'un risque d'assurance important. Voir la note 2f)(i).
- iii) Niveau de regroupement des contrats d'assurance : déterminer les portefeuilles de contrats et les groupes de contrats qui sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale, et ceux qui n'ont pas de possibilité importante de le devenir par la suite. Voir la note 2(f)(iii).
- iv) Évaluation des contrats d'assurance : déterminer les techniques d'estimation des ajustements au titre du risque non financier et les unités de couverture fournies aux termes d'un contrat. Voir la note 3 i)d).

#### b) Estimations et hypothèses

Les hypothèses importantes relatives à l'avenir et aux autres sources principales d'incertitude concernant les estimations à la date de clôture assorties d'une probabilité élevée d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable de l'actif et du passif au cours du prochain exercice sont analysées ci-après. Le SIP a fondé ses hypothèses et ses estimations sur les paramètres disponibles lors de la préparation des états financiers. Toutefois, les circonstances et les hypothèses existantes par rapport aux développements futurs peuvent évoluer en raison des changements du marché ou de circonstances qui échappent au contrôle du SIP. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

---

## 3. Estimations et jugements importants (suite)

### b) Estimations et hypothèses (suite)

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes en matière d'estimation qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable de l'actif et du passif au cours des douze prochains mois sont présentées dans les notes qui suivent :

#### i) Contrats d'assurance

Le SIP applique la MRP pour simplifier l'évaluation des contrats d'assurance. Pour évaluer le passif au titre de la couverture restante, la MRP est globalement similaire à la méthode de traitement comptable qu'utilisait auparavant le SIP aux fins de la norme IFRS 4. Toutefois, lorsqu'il évalue le passif au titre des sinistres survenus, le SIP constate désormais un ajustement explicite au titre du risque non financier.

#### a. Passif au titre de la couverture restante

Le passif au titre de la couverture restante comprend les primes, les sinistres, les frais d'ajustement des pertes survenues mais non déclarées au titre de sinistres futurs, les frais généraux et la taxe sur les primes des polices.

#### i. Groupes de contrats déficitaires

Pour les groupes de contrats déficitaires, le passif au titre de la couverture restante est déterminé en fonction des flux de trésorerie d'exécution. Toute composante de recouvrement des pertes est déterminée en fonction de la composante des pertes comptabilisée dans les contrats sous-jacents et du recouvrement prévu pour ces sinistres. À l'heure actuelle, le SIP ne comptabilise aucun groupe de contrats déficitaires.

#### ii. Valeur temporelle de l'argent

Le SIP n'ajuste pas la valeur comptable d'un passif au titre de la couverture restante pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent ou de l'effet du risque financier de l'une ou l'autre de ses gammes de produits.

#### b. Passif au titre des sinistres survenus

Le coût ultime des sinistres à régler est estimé en combinant des méthodes actuarielles actuelles (méthodes de matérialisation, méthodes de Bornheutter-Ferguson et méthode du ratio des pertes attendues, ou RPA) d'après les meilleurs paramètres d'estimation (facteurs de matérialisation des pertes, RPA), en tenant compte de l'éventail complet des résultats possibles (y compris ceux qui ne figurent pas dans les données historiques) à titre de meilleure estimation objective (moyenne pondérée en fonction des probabilités), à partir de laquelle les flux de trésorerie futurs sont calculés.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

---

## 3. Estimations et jugements importants (suite)

### b) Estimations et hypothèses (suite)

#### i) Contrats d'assurance (suite)

#### b. Passif au titre des sinistres survenus (suite)

La principale hypothèse qui sous-tend ces techniques est que les résultats antérieurs du SIP en matière de matérialisation des sinistres peuvent être utilisés pour projeter l'évolution future des sinistres et, par conséquent, les coûts ultimes des sinistres. Ces méthodes extrapolent la matérialisation des sinistres payés et subis, les coûts moyens par sinistre (y compris les coûts de traitement des sinistres) et le nombre de sinistres, en fonction de l'évolution observée lors des années antérieures et des ratios de sinistres prévus. L'évolution historique des sinistres est principalement analysée en fonction des années de survenance, mais elle peut également être analysée plus en profondeur, par région géographique ainsi que par secteur d'activité et par principaux types de sinistres. Les sinistres importants sont habituellement traités séparément, soit en étant évalués à la valeur nominale des estimations des experts en sinistres, soit en faisant l'objet de projections distinctes pour rendre compte de leur évolution future. Dans la plupart des cas, aucune hypothèse explicite n'est formulée au sujet des taux futurs d'inflation des sinistres ou des ratios de sinistres. Les hypothèses utilisées sont plutôt celles qui sont implicites dans les données historiques sur l'évolution des sinistres sur lesquelles les projections sont fondées.

Un jugement qualitatif supplémentaire est posé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer à l'avenir (p. ex., pour tenir compte des événements ponctuels, de changements dans les facteurs externes ou au niveau du marché – comme les comportements du public en matière de réclamations –, de la conjoncture économique, des niveaux d'inflation des sinistres, des décisions judiciaires et de la législation, ainsi que de facteurs internes comme la composition du portefeuille, les caractéristiques des polices et les procédures de traitement des sinistres), de manière à déterminer le coût ultime estimatif des sinistres qui représente le résultat de la valeur attendue pondérée en fonction de la probabilité, à partir de la fourchette des résultats possibles, en tenant compte de toutes les incertitudes en cause.

Le SIP a également le droit de poursuivre des tiers au titre du paiement d'une partie ou de la totalité des montants qui lui sont dus. Les estimations des sommes à recouvrer par récupération et subrogation sont considérées comme étant une provision pour l'évaluation des coûts ultimes des sinistres.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

---

## 3. Estimations et jugements importants (suite)

### b) Estimations et hypothèses (suite)

#### i) Contrats d'assurance (suite)

#### b. Passif au titre des sinistres survenus (suite)

Parmi les autres circonstances clés qui influent sur la fiabilité des hypothèses, mentionnons la variation des taux d'intérêt, les retards dans le règlement et les variations des taux de change.

#### c. Taux d'actualisation

Le passif au titre des contrats d'assurance est calculé en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus à un taux sans risque, plus une prime d'illiquidité, le cas échéant. L'Institut canadien des actuaires publie les courbes d'actualisation du Canada conformément à la norme d'IFRS 17 (taux sans risque, avec prime de liquidité) au moyen d'une approche ascendante. Une courbe des obligations coupon zéro du Canada est utilisée pour élaborer la courbe sans risque. Le SIP a pour politique de se fonder sur le rendement selon le taux d'intérêt sans risque au comptant et la prime d'illiquidité calculée propre au dollar canadien, cette information étant publiée mensuellement par l'ICA (et accessible à tous les membres de l'ICA ainsi qu'aux sociétés d'assurance réglementées au Canada). Cette approche permet au SIP de tirer parti de l'analyse technique et des processus de gouvernance sous-jacents de l'ICA, et de se conformer efficacement à la norme IFRS 17.

Les taux d'actualisation appliqués aux fins d'actualisation des flux de trésorerie futurs sont énumérés ci-dessous :

	1 an		3 ans		5 ans		10 ans	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Passif au titre des contrats d'assurance	3,44 %	5,47 %	3,68 %	5,01 %	3,96 %	4,89 %	4,59 %	5,09 %

Une analyse de sensibilité portant sur la façon dont le passif d'assurance réagit aux variations des taux d'actualisation est présentée à la note 10.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

## 3. Estimations et jugements importants (suite)

### b) Estimations et hypothèses (suite)

#### i) Contrats d'assurance (suite)

#### d. Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité que le SIP exige pour tenir compte de l'incertitude en lien avec le montant et l'échéancier des flux de trésorerie des groupes de contrats d'assurance. L'ajustement au titre du risque correspond au montant qu'un assureur devrait raisonnablement payer pour éliminer l'incertitude quant à la possibilité que les flux de trésorerie futurs dépassent le montant prévu.

Le SIP a estimé l'ajustement au titre du risque au moyen d'une approche fondée sur le niveau de confiance (probabilité de suffisance) au 75<sup>e</sup> centile. Autrement dit, le SIP a évalué que, pour être indifférent à l'incertitude à l'égard de toutes les gammes de produits (considérant l'indemnité qu'il exige pour assumer le risque non financier), il faut prévoir un montant supplémentaire qui correspond à un niveau de 75 %, moins la moyenne d'une distribution de probabilité estimée des flux de trésorerie futurs. Le SIP a estimé la distribution de probabilité des flux de trésorerie futurs et le montant additionnel par rapport à la valeur actualisée prévue des flux de trésorerie futurs requis pour atteindre le centile cible.

Une analyse de sensibilité portant sur la façon dont le passif d'assurance réagit aux variations des ajustements au titre du risque est présentée à la note 8.

## 4. Charges afférentes aux activités d'assurance

	2025	2024
Primes excédentaires	11 528 317 \$	10 561 379 \$
Coûts des sinistres survenus et payés	1 520 960	2 739 821
Frais juridiques engagés et payés	529 823	221 941
Honoraires des experts en sinistres engagés et payés	224 804	168 150
Frais de courtage	162 750	162 490
Assurance-accidents pour élèves	69 697	68 555
Salaires et avantages sociaux du personnel	353 622	355 845
Logiciel Riskconnect	56 535	55 686
Ajustements au titre des SSND et de l'assurance complémentaire	263 394	(672 240)
Charge pour primes imposables	38 310	39 250
	14 748 212 \$	13 700 877 \$

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

## 5. Placements

	2025	2024
Titres à revenu fixe :		
Gouvernement	2 336 750 \$	2 262 746 \$
Entreprises	1 057 918	871 591
Autres	329 730	401 838
Parts de fonds communs de placement et d'organismes de placement collectifs	1 308 177	1 230 296
Titres de capitaux propres :		
Actions ordinaires	988 529	922 090
Parts de fonds communs de placement et d'organismes de placement collectifs	608 965	556 008
	6 630 069 \$	6 244 569 \$

La juste valeur des titres est fondée sur les cours du marché. Les parts des organismes de placement collectifs et des fonds communs de placement sont évalués en fonction de la juste valeur estimée à partir des cours du marché des placements sous-jacents détenus respectivement par ces organismes de placement collectifs et ces fonds communs de placement.

La juste valeur des équivalents de trésorerie et celle des produits financiers à recevoir correspondent en gros à leur valeur comptable en raison de la brièveté des périodes à courir jusqu'à l'échéance.

### a) Liquidité

Le profil des échéances des principales obligations au 31 mars 2025, dans l'hypothèse où les obligations ne seraient pas liquidées avant l'échéance, s'établit comme suit :

Obligations du gouvernement : 4,5 ans

Obligations d'entreprises : 5,71 ans

Autres obligations : 2,78 ans

Autres parts d'organismes de placement collectifs : 8,12 ans

Le taux de rendement moyen pondéré des titres d'emprunt fondé sur la valeur marchande au 31 mars 2025 s'établissait à 3,6 % (3,6 % en 2024).

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

## 5. Placements (suite)

### b) Placements et autres produits

	2025	2024
Intérêts	426 227 \$	294 689 \$
Dividendes	96 756	173 341
Profit (perte) sur la vente de placements	44 687	(86 977)
	567 670 \$	381 053 \$

Le poste des dividendes comprend des dividendes réinvestis de 66 896 \$ (60 257 \$ en 2024) liés à des fonds communs de placement et à des placements à court terme.

## 6. Montants de garantie

### a) Assurance responsabilité civile générale des entreprises

Le montant de garantie de l'assurance responsabilité civile est limité à un maximum de 250 000 \$ par sinistre, à concurrence d'un total annuel de 1 million de dollars par police. La franchise préinscription du souscripteur est de 1 000 \$ et s'applique uniquement aux dommages matériels causés par des tiers. Il n'y a pas de franchise dans le cas de dommages ou de préjudices corporels. Ces montants de garantie des polices étaient en vigueur pour les exercices 2025 et 2024.

### b) Assurance des biens

Le montant de garantie de l'assurance des biens est limité à un maximum de 500 000 \$ par sinistre, à concurrence d'un total annuel de 2 millions de dollars par police. La franchise préinscription du souscripteur est de 5 000 \$. Ces montants de garantie des polices étaient en vigueur pour les exercices 2025 et 2024.

### c) Assurance responsabilité civile professionnelle

Le montant de garantie de l'assurance responsabilité civile professionnelle est limité à un maximum de 250 000 \$ par sinistre, à concurrence d'un total annuel de 1 million de dollars par police. La franchise préinscription du souscripteur est de 1 000 \$. Ces montants de garantie des polices étaient en vigueur pour les exercices 2024 et 2022.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

## 7. Contrats d'assurance

### a) Évolution de l'actif ou du passif net au titre des contrats d'assurance

Le SIP fournit des renseignements sur l'ensemble de son portefeuille sans ventiler davantage l'information en fonction des principales gammes de produits. Cette approche reflète les pratiques de gestion et de production de rapports du SIP.

2025	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Estimations de la VAFTF*	Ajustements au titre du risque	
<b>Montants en milliers de dollars</b>					
<b>Passif au titre des contrats d'assurance, au début de l'exercice</b>	<b>425</b>	<b>–</b>	<b>4 590</b>	<b>490</b>	<b>5 505</b>
Produit des activités d'assurance	(15 309)	–	–	–	(15 309)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Sinistres survenus et autres charges directement attribuables	–	–	14 178	185	14 363
Changements liés aux services passés – ajustements au PSS	–	–	462	(77)	385
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>(15 309)</b>	<b>–</b>	<b>14 640</b>	<b>108</b>	<b>(561)</b>
Charges financières d'assurance	–	–	260	–	260
<b>Total des changements à l'état du résultat global</b>	<b>(15 309)</b>	<b>–</b>	<b>14 900</b>	<b>108</b>	<b>(301)</b>
Flux de trésorerie :					
Primes reçues	15 328	–	–	–	15 328
Sinistres et autres charges directement attribuables payés	–	–	(13 992)	–	(13 922)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>15 328</b>	<b>–</b>	<b>(13 992)</b>	<b>–</b>	<b>1 336</b>
<b>Passif au titre des contrats d'assurance, à la fin de l'exercice</b>	<b>444</b>	<b>–</b>	<b>5 498</b>	<b>598</b>	<b>6 540</b>
Valeur recouvrable de l'assurance complémentaire	–	–	1 133	–	1 133
Primes payées d'avance reçues	12 784	–	–	–	12 784
<b>Total du passif au titre des contrats d'assurance, à la fin de l'exercice</b>	<b>13 228</b>	<b>–</b>	<b>6 236</b>	<b>598</b>	<b>20 457</b>

\* VAFTF : valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

## 7. Contrats d'assurance (suite)

### a) Évolution de l'actif ou du passif net au titre des contrats d'assurance (suite)

2024	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Estimations de la VAFTF*	Ajustements au titre du risque	
<b>Montants en milliers de dollars</b>					
<b>Passif au titre des contrats d'assurance, au début de l'exercice</b>	<b>395</b>	–	<b>4 345</b>	<b>459</b>	<b>5 199</b>
Produit des activités d'assurance	(14 339)	–	–	–	(14 339)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Sinistres survenus et autres charges directement attribuables	–	–	13 501	194	13 695
Changements liés aux services passés – ajustements au PSS	–	–	169	(163)	6
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>(14 339)</b>	–	<b>13 670</b>	<b>31</b>	<b>(638)</b>
Charges financières d'assurance	–	–	170	–	170
<b>Total des changements à l'état du résultat global</b>	<b>(14 339)</b>	–	<b>13 840</b>	<b>31</b>	<b>(468)</b>
Flux de trésorerie :					–
Primes reçues	14 369	–	–	–	14 369
Sinistres et autres charges directement attribuables payés	–	–	(13 595)	–	(13 595)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>14 369</b>	–	<b>(13 595)</b>	–	<b>774</b>
<b>Passif au titre des contrats d'assurance, à la fin de l'exercice</b>	<b>425</b>	–	<b>4 590</b>	<b>490</b>	<b>5 505</b>
Valeur recouvrable de l'assurance complémentaire	–	–	1 646	–	1 646
Primes payées d'avance reçues	8 409	–	–	–	8 409
<b>Total du passif au titre des contrats d'assurance, à la fin de l'exercice</b>	<b>8 834</b>	–	<b>6 236</b>	<b>490</b>	<b>15 560</b>

\* VAFTF : valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

---

## 7. Contrats d'assurance (suite)

### b) Passif au titre des sinistres survenus

Le passif au titre des sinistres survenus représente les flux de trésorerie d'exécution prévus au titre des sinistres survenus, reflétant les estimations actuelles du point de vue du SIP et comprenant un ajustement explicite au titre du risque non financier (l'ajustement au titre du risque).

#### i) Méthodes et hypothèses

La détermination du passif au titre des sinistres survenus et de l'actif connexe au titre des sinistres survenus nécessite une évaluation de l'évolution future des sinistres. Le passif au titre des sinistres survenus est déterminé au moyen d'une série de techniques reconnues de projection actuarielle des sinistres, définies selon la branche d'activité. L'hypothèse principale qui sous-tend l'élaboration de ces estimations est que les sinistres continueront d'évoluer de façon similaire à ceux constatés à ce jour. Parmi les autres facteurs, mentionnons l'évolution de l'environnement réglementaire et juridique, les études actuarielles, l'expérience professionnelle et l'expertise du personnel de règlement des sinistres du SIP ainsi que des experts indépendants retenus pour traiter les sinistres individuels, l'effet des tendances inflationnistes sur les coûts de règlement des sinistres futurs, les taux de rendement des investissements, les décisions des tribunaux, les conditions économiques et les comportements du public.

Le passif au titre des sinistres survenus comprend les sommes à recouvrer par récupération et subrogation. La valeur comptable du passif au titre des sinistres survenus déterminée de façon actuarielle est réputée constituer un indicateur de la juste valeur, étant donné qu'il n'y a pas de marché établi pour la négociation des passifs de polices d'assurance.

Conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, le montant approprié représentant les obligations futures est défini comme étant le passif des polices, qui tient compte de la valeur temporelle de l'argent et de l'ajustement au titre du risque. Par conséquent, le passif au titre des sinistres survenus a été comptabilisé par actualisation. Le taux d'actualisation utilisé dans l'évaluation au 31 mars 2025 est énoncé à la note 3i)c). Une analyse de sensibilité portant sur la façon dont le passif d'assurance réagit aux variations des taux d'actualisation est présentée à la note 7.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

## 7. Contrats d'assurance (suite)

### b) Passif au titre des sinistres survenus (suite)

#### i) Méthodes et hypothèses (suite)

Le passif au titre des sinistres survenus constitue une estimation et, par conséquent, peut varier, ce qui pourrait avoir une incidence importante à court terme. Les changements dans les estimations pourraient découler d'événements futurs comme la réception de renseignements supplémentaires sur les sinistres, des changements entourant l'interprétation judiciaire des contrats ou des changements importants dans la gravité ou la fréquence des réclamations par rapport aux tendances antérieures. En général, plus la durée requise pour le règlement des sinistres est longue, plus les estimations peuvent varier. À mesure que d'autres résultats et d'autres données deviennent disponibles, les estimations pourraient être révisées. Tout changement futur apporté aux estimations sera pris en compte dans l'état des résultats pour la période au cours de laquelle le changement s'est produit. Les résultats des études historiques sont régulièrement comparés aux résultats réels afin que des ajustements puissent être effectués au besoin. Le montant réel des sinistres ultimes ne sera connu qu'une fois que tous les sinistres auront été réglés. L'effet des changements dans les hypothèses est présenté dans l'analyse de sensibilité à la note 7 a)vi).

## 8. Gestion du risque d'assurance et du risque financier

Les activités du SIP exposent ce dernier à une panoplie de risques d'assurance et de risques financiers, et ces activités rendent nécessaires l'analyse, l'évaluation, le contrôle et/ou l'acceptation d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de risques. Le fait d'assumer divers types de risques fait partie intégrante du secteur des services financiers et les risques opérationnels représentent une conséquence inévitable pour ceux qui œuvrent dans ce secteur. Le SIP vise donc à atteindre un équilibre acceptable entre le risque et le rendement, et à minimiser les effets indésirables que ces risques pourraient avoir sur son rendement financier.

### a) Risque d'assurance

Les tableaux suivants montrent la concentration du passif net au titre des contrats d'assurance selon le type de contrat :

Montants en milliers de dollars	2025	2024
Biens	2 492 \$	2 407 \$
Responsabilité civile générale	3 468	2 627
Responsabilité civile professionnelle	136	46
	6 096 \$	5 080 \$

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

---

## 8. Gestion du risque d'assurance et du risque financier (suite)

### a) Risque d'assurance (suite)

Les risques énoncés par le SIP sont concentrés en Nouvelle-Écosse.

Pour le SIP, le risque d'assurance s'entend du risque que le total des coûts liés aux sinistres et des frais d'acquisition excède les primes reçues. Ce risque peut découler de nombreux facteurs, notamment le risque lié à l'établissement des prix, le risque de provisionnement et le risque de sinistre catastrophique.

En matière de souscription, le SIP s'est donné pour objectif d'offrir à ses souscripteurs des produits d'assurance économiques.

#### i) Risque lié à l'établissement des prix

Le risque lié à l'établissement des prix se manifeste lorsque la sinistralité réelle diffère des hypothèses qui sous-tendent le calcul des prix. De tout temps, les résultats techniques du secteur de l'assurance de dommages ont fluctué de manière importante en raison du caractère cyclique du marché de l'assurance. La fréquence et la gravité des pertes ont un impact sur le cycle du marché, tout comme les niveaux de capacité et de demande, la conjoncture économique et la concurrence sur le plan des prix. Le SIP établit les primes en fonction d'un coefficient historique des primes des fournisseurs et d'un calcul fondé sur le nombre d'inscriptions et de mètres carrés.

#### ii) Risque de provisionnement

Le risque de provisionnement est associé au temps écoulé entre le moment de la survenance du sinistre, celui du rapport du sinistre à l'assureur et celui du règlement final du sinistre. Les provisions pour sinistres constituent des prévisions du coût final du règlement et de l'administration des sinistres, en fonction d'une évaluation des faits et des circonstances connus, d'un examen des schémas de règlement passés, des estimations des tendances entourant la gravité et la fréquence des sinistres, des théories juridiques en matière de responsabilité et d'autres facteurs.

Différents facteurs internes et externes peuvent avoir un impact sur les variables utilisées dans le cadre du processus d'estimation des provisions, comme la réception de renseignements supplémentaires sur les sinistres, l'inflation économique, les tendances sur les plans judiciaire et juridique ou encore les modifications législatives. En raison du temps qui s'écoule entre le moment de la survenance du sinistre, celui du rapport du sinistre à l'assureur et celui du règlement final du sinistre, le provisionnement peut évoluer différemment des hypothèses actuarielles formulées au moment de l'estimation des provisions pour sinistres. Les provisions pour sinistres du SIP font l'objet d'un examen distinct par l'actuaire indépendant désigné et doivent être jugées acceptables par ce dernier.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

---

## 8. Gestion du risque d'assurance et du risque financier (suite)

### a) Risque d'assurance (suite)

#### iii) Risque de sinistre catastrophique

Le risque de sinistre catastrophique s'entend du risque de pertes découlant de sinistres multiples résultant d'une catastrophe unique. Les sociétés d'assurance de dommages enregistrent des sinistres importants découlant de catastrophes anthropiques ou naturelles qui peuvent se traduire par d'importantes pertes techniques. Les catastrophes peuvent entraîner des pertes touchant différents secteurs de l'assurance de dommages, et la persistance de leurs effets peut retarder ou rendre plus difficile l'évaluation exacte et rapide de l'étendue des dommages qu'elles causent. La fréquence et la gravité des catastrophes sont, par nature, imprévisibles. Le SIP gère son exposition à ce risque au moyen de polices d'assurance complémentaire de première ligne.

#### iv) Sensibilités

Le passif au titre des sinistres survenus est sensible aux principales hypothèses présentées dans le tableau ci-après. Il n'a pas été possible de quantifier la sensibilité associée à certaines hypothèses, comme les modifications législatives ou l'incertitude relative au processus d'estimation.

L'analyse de sensibilité qui suit montre l'incidence que des variations raisonnablement possibles d'hypothèses importantes peuvent avoir sur le passif brut et net, le revenu (la perte) net(te) et les réserves de stabilisation des tarifs, les autres hypothèses demeurant constantes. La corrélation des hypothèses aura un effet important sur la détermination des répercussions ultimes; toutefois, afin de démontrer l'incidence des changements apportés à chaque hypothèse, les hypothèses ont été modifiées sur une base individuelle. Il convient de noter que les variations des hypothèses ne sont pas linéaires.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

## 8. Gestion du risque d'assurance et du risque financier (suite)

### a) Risque d'assurance (suite)

#### iv) Sensibilités (suite)

	Variations des hypothèses	2025			
		Incidence sur le profit 000 \$	Incidence sur le profit 000 \$	Incidence sur les capitaux propres 000 \$	Incidence sur les capitaux propres 000 \$
Durée moyenne pondérée du règlement	+10 %	54	54	(54)	(54)
Perte attendue	+5 %	(53)	(53)	53	53
Taux d'inflation	+1 %	(270)	(270)	270	270
Durée moyenne pondérée du règlement	-10 %	(55)	(5)	55	55
Perte attendue	-5 %	65	65	(65)	(65)
Taux d'inflation	-1 %	135	135	(135)	(135)

	Variations des hypothèses	2024			
		Incidence sur le profit 000 \$	Incidence sur le profit 000 \$	Incidence sur les capitaux propres 000 \$	Incidence sur les capitaux propres 000 \$
Durée moyenne pondérée du règlement	+10 %	52	52	(52)	(52)
Perte attendue	+5 %	(40)	(40)	40	40
Taux d'inflation	+1 %	(171)	(171)	171	171
Durée moyenne pondérée du règlement	-10 %	(53)	(53)	53	53
Perte attendue	-5 %	51	51	(51)	(51)
Taux d'inflation	-1 %	143	143	(143)	(143)

#### v) Matérialisation des sinistres

Les tableaux qui suivent font état des estimations du cumul des sinistres subis, incluant les sinistres déclarés et les sinistres survenus mais non déclarés, pour chaque année de sinistralité successive à la date de clôture, ainsi que du cumul des paiements à ce jour.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

## 8. Gestion du risque d'assurance et du risque financier (suite)

### a) Risque d'assurance (suite)

#### v) Matérialisation des sinistres

Aux fins de l'établissement des provisions pour sinistres, le SIP tient compte de la probabilité que les résultats techniques soient plus défavorables que prévu, et de l'ampleur de la différence, le cas échéant, ce qui est reflété dans l'ajustement au titre du risque. En général, l'incertitude associée au coût ultime du règlement des sinistres est plus élevée lorsque le sinistre en est à un stade précoce de matérialisation. À mesure que les sinistres se matérialisent, le degré de certitude du coût ultime des sinistres augmente.

Remarque	Estimations de la VAFTF 000 \$	2025 Ajustement au titre du risque 000 \$	Total 000 \$	Estimations de la VAFTF 000 \$	2024 Ajustement au titre du risque 000 \$	Total 000 \$
Total des passifs bruts et nets au titre des sinistres survenus	5 498	598	6 096	4 591	489	5 080

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

## 8. Gestion du risque d'assurance et du risque financier (suite)

### a) Risque d'assurance (suite)

#### v) Matérialisation des sinistres

Passif net non actualisé au titre des sinistres survenus en 2025

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Estimation des coûts ultimes liés aux sinistres :											
À la fin de l'année											
d'assurance	1 555 249	1 528 025	1 527 943	1 166 928	1 714 950	1 084 016	2 555 795	2 320 231	2 568 779	2 273 245	
Un an plus tard	1 273 502	1 450 630	1 477 497	861 324	1 455 986	825 961	2 213 066	2 481 199	2 671 530		
Deux ans plus tard	1 323 401	1 270 054	1 268 977	588 907	1 275 269	822 062	2 400 093	2 244 164	–		
Trois ans plus tard	1 300 923	1 262 718	1 301 664	676 454	1 180 091	784 383	2 647 286	–	–		
Quatre ans plus tard	1 297 999	1 257 422	1 187 741	530 723	1 145 673	677 274	–	–	–		
Cinq ans plus tard	1 316 246	1 176 508	1 320 003	543 642	1 204 079	–	–	–	–		
Six ans plus tard	1 363 913	1 350 799	1 254 144	550 299	–	–	–	–	–		
Sept ans plus tard	1 298 714	1 279 176	1 2897 14	–	–	–	–	–	–		
Huit ans plus tard	1 209 118	1 258 176	–	–	–	–	–	–	–		
Neuf ans plus tard	754 571	–	–	–	–	–	–	–	–		
Estimation actuelle du cumul des sinistres	754 571	1 258 176	1 2897 14	550 299	1 204 079	677 274	2 647 286	2 244 164	2 671 530	2 273 245	15 570 337 \$
Cumul des paiements à ce jour	749 571	1248 176	1 142 714	436 299	1 169 079	574 274	2 009 286	1 799 164	1 521 530	201 245	10 851 337
Passif constaté	5 000	10 000	147 000	114 000	35 000	103 000	638 000	445 000	1 150 000	2 072 000	4 719 000
Total des sinistres											4 719 000
Passif relatif aux années antérieures											710 000
FAPS											640 900
Effet de l'actualisation											26 200
<b>Total du passif-sinistres net</b>											<b>6 096 100 \$</b>

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

## 8. Gestion du risque d'assurance et du risque financier (suite)

### a) Risque d'assurance (suite)

#### v) Matérialisation des sinistres

Passif net non actualisé au titre des sinistres survenus en 2024

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Estimation des coûts											
ultimes liés aux sinistres :											
À la fin de l'année											
d'assurance	1 824 636	1 555 249	1 528 025	1 527 943	1 166 928	1 714 950	1 084 016	2 555 795	2 320 231	2 568 779	
Un an plus tard	1 673 420	1 273 502	1 450 630	1 477 497	861 324	1 455 986	825 961	2 213 066	2 481 199	–	
Deux ans plus tard	1 693 489	1 323 401	1 270 054	1 268 977	588 907	1 275 269	822 062	2 400 093	–	–	
Trois ans plus tard	1 676 228	1 300 923	1 262 718	1 301 664	676 454	1 180 091	784 383	–	–	–	
Quatre ans plus tard	1 677 276	1 297 999	1 257 422	1 187 741	530 723	1 145 673	–	–	–	–	
Cinq ans plus tard	1 696 824	1 316 246	1 176 508	1 320 003	543 642	–	–	–	–	–	
Six ans plus tard	1 849 888	1 363 913	1 350 799	1 254 144	–	–	–	–	–	–	
Sept ans plus tard	1 912 222	1 298 714	1 279 176	–	–	–	–	–	–	–	
Huit ans plus tard	1 861 579	1 209 118	–	–	–	–	–	–	–	–	
Neuf ans plus tard	1 775 959	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Estimation actuelle du											
cumul des sinistres	1 775 959	1 209 118	1 279 176	1 254 144	543 642	1 145 673	784 383	2 400 093	2 481 199	2 568 779	15 442 166 \$
Cumul des											
paiements à ce jour	1 731 959	1 199 118	1 248 176	1 129 144	415 642	1 083 673	653 383	1 811 093	1 865 199	229 779	11 367 166
Passif constaté	44 000	10 000	31 000	125 000	128 000	62 000	131 000	589 000	616 000	2 339 000	4 075 000
Total des sinistres											4 075 000
Passif relatif aux années antérieures											526 000
FAPS											547 000
Effet de l'actualisation											(68 387)
Total du passif-sinistres net											5 079 613 \$

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

## 8. Gestion du risque d'assurance et du risque financier (suite)

### b) Gestion du risque financier

La société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché découlant du recours à des instruments financiers et à des contrats d'assurance.

#### Risque de crédit

##### i) Actifs investis

La stratégie de gestion du risque du SIP consiste à investir en priorité dans des instruments d'emprunt dont les émetteurs ont une cote de crédit élevée, et à limiter le montant de l'exposition au risque de crédit associée à chacun des émetteurs. Le SIP tente d'atténuer son exposition au risque de crédit en imposant des limites relatives à son portefeuille pour chacun des émetteurs ainsi qu'à la qualité du crédit. Le tableau qui suit présente la ventilation du portefeuille de titres à revenu fixe du SIP en fonction de la cote de S&P ou, lorsque cette dernière n'est pas publiée, en fonction de la cote de Fitch :

	31 mars 2025		31 mars 2024	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
Cote élevée (AAA, AA)	2 900 614 \$	78,4 %	1 527 282 \$	43,5 %
Cote moyenne (A+, BBB-)	799 959	21,6 %	1 985 009	56,5 %
	3 700 573 \$	100,0 %	3 512 291 \$	100,0 %

##### ii) Risque de crédit global

Le tableau qui suit présente l'exposition globale du SIP au risque de crédit :

	2025	2024
Placements en obligations	3 700 573 \$	3 512 291 \$
Produits financiers à recevoir, intérêts compris	25 915	27 657
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 225 311	8 561 242
Valeur recouvrable de l'assurance complémentaire	1 133 000	1 646 000
Autres débiteurs	47 949	66 285
	18 132 748 \$	13 813 475 \$

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

## 8. Gestion du risque d'assurance et du risque financier (suite)

### b) Gestion du risque financier (suite)

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le SIP ne dispose pas des fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers et ses obligations relatives aux contrats à mesure que ces derniers arrivent à échéance, sans être tenu de mobiliser des fonds à des taux défavorables ou de procéder à une liquidation forcée de ses actifs.

Le risque de liquidité découle des activités générales d'une entreprise et survient dans le cadre de la gestion des actifs et des passifs. Les besoins en liquidités en ce qui a trait aux activités du SIP sont comblés principalement au moyen de fonds provenant des activités, d'actifs arrivés à échéance et de produits ainsi que d'autres rendements tirés des titres de placement. Les fonds provenant de ces sources servent pour l'essentiel au paiement des frais de gestion des sinistres et des frais d'expertise et de contentieux. Le moment où surviennent les sinistres découlant de catastrophes et les montants en jeu sont imprévisibles par nature et peuvent accroître les besoins en liquidités.

Afin de combler ces besoins, le SIP a instauré des politiques afin de limiter et de contrôler son exposition à chacun des émetteurs ou groupes d'émetteurs connexes, tout en assurant la concordance générale entre les actifs et les passifs sur le plan de la durée et des devises. De plus, le SIP détient une partie des actifs investis sous forme de titres liquides. Au 31 mars 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du SIP se chiffraient à 13 225 311 \$ (8 561 242 \$ en 2024).

Le tableau qui suit présente les versements prévus se rapportant aux sinistres impayés ainsi que les échéances prévues du portefeuille de placements du SIP.

Les versements prévus au titre des sinistres impayés s'établissaient comme suit au 31 mars 2025 :

Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
3 028 000 \$	1 976 000 \$	726 000 \$	341 000 \$	6 071 000 \$

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

## 8. Gestion du risque d'assurance et du risque financier (suite)

### b) Gestion du risque financier (suite)

#### Risque de liquidité (suite)

Les versements prévus au titre des sinistres impayés s'établissent comme suit au 31 mars 2024 :

Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
2 669 000 \$	1 617 000 \$	592 000 \$	270 000 \$	5 148 000 \$

#### Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de perte qui découle des variations défavorables des taux et des prix pratiqués sur le marché, ce qui inclut les fluctuations des taux d'intérêt et de change, la volatilité des marchés boursiers et d'autres changements pertinents ayant trait aux taux ou aux prix du marché. La volatilité et la liquidité des marchés sur lesquels les actifs sous-jacents sont négociés ont une incidence directe sur le risque de marché. L'analyse qui suit explique les principaux types de risque de marché auxquels le SIP est exposé ainsi que la façon dont ils sont gérés à l'heure actuelle.

#### i) Risque de taux d'intérêt

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur la valeur de marché du portefeuille de titres à revenu fixe, de même que sur la valeur des passifs du SIP. Les données historiques et l'information actuelle sont utilisées pour établir un tableau de règlement final des sinistres par branche d'assurance, tableau qui sert ensuite de manière générale à élaborer des politiques et stratégies de placement. D'ordinaire, les produits financiers vont évoluer en fonction des taux d'intérêt à long terme, tandis que les fluctuations des taux d'intérêt à court terme donneront lieu à des profits ou pertes latents. En général, les produits financiers du SIP qui consistent en intérêts et en dividendes diminueront lors de périodes prolongées de baisses de taux d'intérêt, à mesure que les titres à revenu fixe dégagant un rendement plus élevé sont rachetés, arrivent à échéance ou sont vendus et que le produit s'y rapportant est réinvesti à des taux plus faibles, ce qui entraînera vraisemblablement des profits latents attribuables à la valeur des titres à revenu fixe que le SIP continue de détenir, ainsi que des profits réalisés dans la mesure où les titres en cause sont vendus. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur de marché des titres à revenu fixe détenus par le SIP va habituellement diminuer, et les profits réalisés sur les titres à revenu fixe seront susceptibles de reculer ou de se traduire par des pertes réalisées.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

---

## 8. Gestion du risque d'assurance et du risque financier (suite)

### b) Gestion du risque financier (suite)

#### Risque de marché (suite)

##### i) Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 31 mars 2025, la direction estimait qu'une hypothétique hausse immédiate et parallèle de 100 points de base (1 %) des taux d'intérêt entraînerait une diminution de la valeur de marché des titres à revenu fixe de 263 000 \$ (244 000 \$ en 2024), ce qui représenterait 5,3 % (5,1 % en 2024) du portefeuille de titres à revenu fixe évalué à la juste valeur de 5 008 751 \$ (4 766 471 \$ en 2024) et réduirait la valeur des provisions pour sinistres impayés de 112 000 \$ (88 000 \$ en 2024), ou 1,8 % (1,7 % en 2024), compensant ainsi en partie la variation de la valeur de marché des obligations. Inversement, une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt augmenterait la valeur de marché des titres à revenu fixe de 284 000 \$ (261 000 \$ en 2024), ou 5,7 % (5,4 % en 2024), et la valeur des provisions pour sinistres impayés de 120 000 \$ (94 000 \$ en 2024), ou 2,0 % (1,8 % en 2024). S'il fallait que le SIP procède à une liquidation rapide et imprévue d'actifs afin de pouvoir se conformer à ses obligations relatives aux polices d'assurance, les fluctuations des taux d'intérêt pourraient donner lieu à des profits ou à des pertes réalisés qui seraient supérieurs à la variation de la valeur des provisions.

Les calculs de l'incidence éventuelle des variations hypothétiques des taux d'intérêt reposent sur de nombreuses hypothèses, dont le maintien du niveau et de la composition actuels de l'actif en titres à revenu fixe à la date indiquée, et ne sont pas nécessairement une indication des rendements futurs. L'analyse de cette rubrique est fondée sur les hypothèses suivantes : 1) les titres qui composent le portefeuille du SIP ne font pas l'objet d'une dépréciation; 2) les taux d'intérêt et les cours des titres de capitaux propres fluctuent de façon indépendante; 3) les variations de la courbe des taux sont parallèles; 4) les risques de crédit et de liquidité ne sont pas pris en compte. De plus, il importe de noter que les titres disponibles à la vente affichant une perte latente, inclus dans les autres éléments du résultat global, peuvent éventuellement donner lieu à une perte réalisée par suite d'une vente ou d'une dépréciation.

##### ii) Risque lié aux fluctuations du marché des titres de capitaux propres

Les fluctuations de la valeur des titres de capitaux propres ont une incidence sur le niveau et le moment de la constatation des profits et des pertes sur les titres détenus, ce qui entraîne des variations dans les profits et les pertes réalisés et latents. La conjoncture économique, le climat politique et de nombreux autres facteurs peuvent également avoir une incidence négative sur les marchés boursiers et, par conséquent, sur la valeur des titres de capitaux propres que détient le SIP.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

---

## 8. Gestion du risque d'assurance et du risque financier (suite)

### b) Gestion du risque financier (suite)

#### Risque de marché (suite)

##### ii) Risque lié aux fluctuations du marché des titres de capitaux propres (suite)

Afin d'atténuer ces risques, le SIP s'est doté d'une politique de placements que le conseil d'administration a approuvée. La politique impose des limites à l'égard de chacun des placements, et la conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi rigoureux. Le SIP gère le risque de marché en diversifiant les catégories d'actifs, et en instaurant des politiques qui visent à imposer des limites et à surveiller chacun des émetteurs ainsi que son exposition globale aux titres de capitaux propres.

Au 31 mars 2025, la direction estimait qu'une hausse hypothétique de 10 % du marché des actions, les autres variables étant constantes, aurait une incidence sur les autres éléments du résultat global se chiffrant à environ 159 750 \$ (92 209 \$ en 2024). Une diminution de 10 % du cours des titres de capitaux propres entraînerait l'effet opposé correspondant, ce qui aurait une incidence sur les autres éléments du résultat global pour le même montant. Les instruments de capitaux propres représentent 24,1 % (23,7 % en 2024) de la juste valeur du total des placements du SIP.

##### iii) Risque de change

Le risque de change s'entend de la possibilité que des fluctuations des taux de change aient un effet non voulu sur le résultat et sur les titres de capitaux propres lorsqu'ils sont mesurés en monnaie locale. Ce risque est plus important lorsque les actifs auxquels sont adossés les passifs sont payables dans une devise donnée et qu'ils sont investis dans des instruments financiers libellés dans une autre devise. Le SIP surveille son exposition au risque de change à l'égard des actifs investis, limite les montants en cause au besoin et atténue le risque de change. Il peut néanmoins subir à l'occasion des pertes découlant des fluctuations de la valeur des devises étrangères, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation.

Au 31 mars 2025, le SIP détenait 187 358 \$ en actions américaines (163 232 \$ en 2024).

Au 31 mars 2025, la direction estimait qu'une hausse hypothétique de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, les autres variables étant constantes, aurait une incidence de (2 167 \$) (19 485 \$ en 2024) sur les autres éléments du résultat global. Une diminution de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain entraînerait l'effet opposé correspondant, ce qui aurait une incidence sur les autres éléments du résultat global pour le même montant.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

## 9. Évaluation à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers du SIP évalués à la juste valeur, par niveau hiérarchique :

	31 mars 2025		31 mars 2024	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
<b>Niveau 1</b>				
Placements	4 712 900 \$	4 401 903 \$	4 458 266 \$	4 275 098 \$
<b>Niveau 2</b>				
Placements	1 917 142	1 797 330	1 786 303	1 734 521
	6 630 042 \$	6 199 233 \$	6 244 569 \$	6 009 619 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice. Aucune évaluation à la juste valeur n'a été classée au niveau 3.

## 10. Réserves de stabilisation des tarifs

Le SIP dispose des réserves suivantes qui visent à stabiliser les tarifs qu'il offre à ses membres au cours des prochaines années :

	Réserves non affectées	Garantie grevée d'affectations externes	Total
Solde retraité au 31 mars 2024	955 232 \$	1 904 427 \$	2 859 659 \$
Résultat net	(142 730)	–	(142 730)
Transfert obligatoire à destination ou en provenance des réserves affectées	(1 119)	1 119	–
<b>Solde au 31 mars 2025</b>	<b>811 383 \$</b>	<b>1 905 546 \$</b>	<b>2 716 929 \$</b>

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

---

## 10. Réserves de stabilisation des tarifs (suite)

- a) Conformément à l'accord de réciprocité, les souscripteurs n'étaient pas tenus de verser des cotisations au SIP sous forme d'apport de capital. Les réserves de stabilisation des tarifs combinées représentent donc le cumul de l'excédent des produits sur les charges, y compris les produits financiers, et peuvent servir à couvrir les sinistres catastrophiques éventuels ou les mesures d'adaptation en cas d'augmentation importante des primes d'assurance complémentaire, selon le cas. Selon l'accord de réciprocité, des cotisations supplémentaires peuvent être demandées aux souscripteurs dans la mesure où les primes perçues ne suffisent pas à couvrir les sinistres et les dépenses engagées par le SIP. De même, lorsque les fonds accumulés dépassent les fonds requis pour satisfaire aux obligations relatives aux sinistres survenus, l'accord de réciprocité prévoit l'attribution de crédits de prime.
- b) Par suite de l'examen actuariel d'août 2021 qui portait sur la capitalisation minimale requise du SIP, on a établi qu'un niveau prudent de capital se chiffrait à environ 3 600 000 \$. Cette valeur actuarielle, y compris les réserves grevées d'affectations externes, représente le capital nécessaire, dans sa forme la plus simple, pour couvrir le manque à gagner entre le produit des primes fondé sur les sinistres attendus et les charges, et les sinistres mesurés à la fin de l'exercice. De plus, elle permet de protéger les souscripteurs contre une augmentation soudaine de la fréquence ou de la gravité des sinistres, ce qui entraînerait sinon des hausses importantes des tarifs.
- c) L'*Insurance Act* de la Nouvelle-Écosse oblige le SIP à maintenir un fonds de garantie de 50 000 \$ en espèces ou en titres approuvés. Cette loi oblige aussi le SIP à maintenir un fonds de réserve affecté, en espèces ou en titres approuvés, d'une valeur égale à 50 % des primes brutes reçues, après déduction du coût de l'assurance complémentaire, à l'exclusion des frais de courtage.

## 11. Gestion du capital

Le capital du SIP se compose des réserves de stabilisation des tarifs et s'établissait, au 31 mars 2025, à 2 716 929 (2 859 659 \$ en 2024, après retraitement). Au chapitre de la gestion du capital, le SIP vise à préserver sa solidité financière et à protéger sa capacité d'honorer ses obligations d'indemnisation, de même qu'à faciliter son fonctionnement prudent et à favoriser la stabilité à long terme des primes qu'il impose à ses souscripteurs. Afin de protéger sa capacité d'honorer ses obligations d'indemnisation à l'heure actuelle et à l'avenir, il doit notamment disposer de capitaux supérieurs aux niveaux réglementaires minimums, et respecter les exigences actuelles de notation de la solidité financière ainsi que les lignes directrices internes sur le capital, qui sont fondées sur les politiques de gestion des risques.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

## 11. Gestion du capital (suite)

Le SIP est tenu de maintenir un fonds de réserve garanti correspondant à 50 % des primes annuelles reçues, après déduction du coût de l'assurance complémentaire, à l'exclusion des frais de courtage.

Les niveaux minimums de capital que doit détenir le SIP font l'objet d'un contrôle de la part de l'organisme de réglementation compétent, soit le Bureau du surintendant des assurances de la Nouvelle-Écosse.

## 12. Charges d'exploitation

	2025	2024
Salaires et rémunération des sous-traitants	283 331 \$	267 488 \$
Risque	187 966	179 542
Loyer et dépenses connexes	105 232	97 084
Honoraires	115 227	171 255
Données	30 602	37 657
Assurance responsabilité civile professionnelle (personnel et administrateurs)	100 809	92 679
Traduction et promotion de l'assurance-accidents pour élèves	(3 047)	1 037
Réunions du conseil d'administration et de ses comités	80 267	13 887
Dépréciation	33 638	27 646
Bureaux	7 817	8 572
Impression et site Web	7 174	10 183
Téléphone et communications	9 106	8 913
Perfectionnement professionnel et cotisations	13 853	11 001
Autres charges	3 728	2 807
	975 703 \$	929 751 \$

## 13. Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont directement ou indirectement le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du SIP, ce qui comprend les membres du conseil d'administration du SIP.

Les charges liées à la rémunération des principaux dirigeants se sont chiffrées à 363 862 \$ (356 558 \$ en 2024). Elles se composent des salaires et des avantages sociaux à court terme. Aucun autre avantage n'a été versé.

Aucune rémunération n'est versée au conseil d'administration du SIP.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

---

## 14. Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2025	2024
Autres débiteurs	18 335 \$	(8 379)\$
Valeur recouvrable de l'assurance complémentaire	513 000	(360 000)
Autres actifs	(66 023)	(10 228)
Primes payées d'avance	(277 871)	(234 422)
Créditeurs et charges à payer	(134 249)	505 759
	<hr/> 53 192 \$	<hr/> (107 270)\$